



Coordination des syndicats CGT du Groupe TOTAL

La Défense, le 5 avril 2019

LES SIGNATAIRES DE L'ACCORD INTERESSEMENT ONT FAIT PERDRE PLUS DE 4000€ AUX SALARIES !!

Dans un tract distribué il y a quelques jours, une organisation syndicale (dont le logo est orange) tente de salir l'image de la CGT. Procédé plus que douteux émanant sans doute de personnes aux abois en mal d'arguments.

Un tract comme celui là est mensonger, diffamatoire et populiste !

Une organisation syndicale de salariés n'est à notre sens plus dans son rôle quand elle attaque d'autres syndicats de salariés, laissant ainsi le patron bien tranquille à regarder un spectacle déplorable, les pop-corn à la main ...

Mais au-delà de ce positionnement d'accompagnement de la répression syndicale subie journallement par les élus et représentants CGT, la question se pose quant à la pertinence de l'analyse de ce syndicat.

En effet, ceux qui se gargarisent avec les chiffres d'intéressement 2019 qui paraissent élevés, oublient vite les résultats mirobolants du Groupe en 2018 (13,6 M\$), la politique d'austérité en terme de salaires et d'embauches que subissent les salariés au quotidien et surtout, le peu de valeur que donne la Direction à la signature d'une Organisation Syndicale dans le Groupe Total. Même ceux qui signent systématiquement le disent, les accords signés sont souvent mal interprétés, non appliqués, non respectés et parfois même contournés !

Mais soyons pragmatiques et rétablissons la vérité :

La CGT en signe environ 80% des accords. La question n'est donc pas de savoir si la CGT ne signe pas assez, mais plutôt de savoir si ceux qui la dénigrent ne signent pas trop, pérennisant ainsi la culture de la miette.



Et donc cet accord d'intéressement ?

Pour le calcul de l'Intéressement, la plupart des grands Groupes se base sur une Masse Salariale Brute (MSB) de 18%. Total impose un plafonnement de la MSB à 11%.

Si Total s'alignait sur les autres (comme il aime le faire avec ses benchmarks), **le mini de l'Intéressement n'aurait pas été de 6744€, mais de 11 035€ ! La signature des accompagnants a donc fait perdre 4291€ aux salariés !**

Si personne ne signait, qui peut croire que Total ne verserait rien ?!! Ce serait catastrophique pour l'image du Groupe ! La première Entreprise du CAC 40 qui ne réussirait pas à trouver un accord pour partager les bénéfices avec ses salariés : comment pourrait-elle justifier cela ?!

Sans parler de la réaction des salariés qui entreraient dans un rapport de force légitime et spontané et qui permettrait sans aucun doute un meilleur résultat final...

Aucune Organisation Syndicale n'a signé l'accord Salaire 2018, la Direction a tout de même appliqué sa dernière proposition faite à la table des négociations. **C'est dire le peu d'importance de ces signatures. Il faut que les OS en soient conscientes et arrêtent de leur donner plus d'importance qu'elles n'en n'ont.**

Concernant l'Intéressement local, il faut relativiser les chiffres cités. En effet, seule la moitié représente les critères locaux. L'autre moitié est liée aux critères Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) non négociables localement.

La Direction a décidé de lier les 2 sujets pour faire son habituel chantage à la signature. En quoi la CGT est-elle responsable des agissements de la Direction ?

**CERTAINES SIGNATURES N'ONT PAS PLUS DE VALEUR QU'UN STYLO BIC...
JAMAIS L'ACCOMPAGNEMENT SYNDICAL N'A PERMIS LE PROGRES SOCIAL !
SEULE LA LUTTE COMPTE, LORSQUE LE PATRON NE PARTAGE PAS
EQUITABLEMENT LES RICHESSES CRÉÉES PAR LES SEUL(E)S SALARIÉ(E)S !!**

